

Depuis plus d'un an, le parquet de Pau mène l'enquête sur 112 plaintes visant des violences physiques, agressions sexuelles et viols qui auraient été commis au collège-lycée Notre-Dame-de-Bétharram. Comment des faits aussi graves ont-ils pu perdurer pendant 35 ans dans un établissement privé recevant des fonds publics de l'État français, et alors que des plaintes étaient déposées ?

« *Circulez, il n'y a rien à voir* », semble vouloir dire le rapport de l'inspection académique sur Bétharram, commandé en 1995. Il aurait procédé à des « *vérifications* », « *toutes positives* », et évoque « *un sentiment d'injustice* » envers le lycée. Le ministre de l'Education nationale de l'époque, François Bayrou n'a rien fait et aujourd'hui il prétend qu'il ne savait pas. Faut-il rappeler l'activisme de ce dernier en faveur de l'école privée catholique ? Chacun se souvient qu'il avait voulu en 1994 permettre aux collectivités d'augmenter leurs subventions aux écoles privées en aggravant la sinistre loi Falloux.

La Vème République protège l'institution catholique qui siphonne l'argent public pour son projet propre

Le scandale Bétharram commence le 31 décembre 1959, avec la loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques, qui a donné à l'enseignement privé confessionnel (à 95% catholique) le statut de « *service public d'enseignement* », largement financé sur fonds publics, tout en lui reconnaissant un « caractère propre. » Par ce dispositif, au mépris des principes républicains, l'Etat et les collectivités financent à hauteur de 12 à 15 milliards d'euros chaque année une œuvre d'Eglise et d'évangélisation, sous la tutelle de la hiérarchie catholique qui ne cache pas ses objectifs d'endoctrinement de la jeunesse. Au nom du « caractère propre » des établissements privés sous contrat, les élèves du Collège Stanislas peuvent apprendre, selon l'Express, « *que tomber enceinte après un viol est un cadeau de Dieu.* ». Rien à voir bien sûr avec un enseignement délivré par des personnels sous statut de la Fonction publique laïque. Et ce qui est vrai pour l'école catholique l'est aussi pour toute école privée passant contrat d'association avec l'Etat.

Justice doit être rendue aux victimes de Bétharram, les coupables doivent être jugés... mais combien de scandales encore à venir ?

Cette affaire arrive au moment où parents et personnels sont vent debout contre le budget Macron-Bayrou qui supprime des postes et des classes dans l'Ecole publique, et continue de verser des milliards d'euros aux écoles privées qui entretiennent l'inégalité, l'arbitraire, la ségrégation.

La ministre Borne annonce le renforcement des contrôles des écoles privées, comme si le caractère propre de l'établissement confessionnel pouvait cohabiter avec le respect la liberté de conscience. Pour la FNEC FP-FO, il ne saurait y avoir de bonne application de la loi Debré !

C'est pourquoi, fidèle au serment de Vincennes, la FNEC FP-FO réaffirme : « Fonds publics à la seule Ecole publique ! Fonds privés à l'école privée ! » Abrogation de la loi Debré !